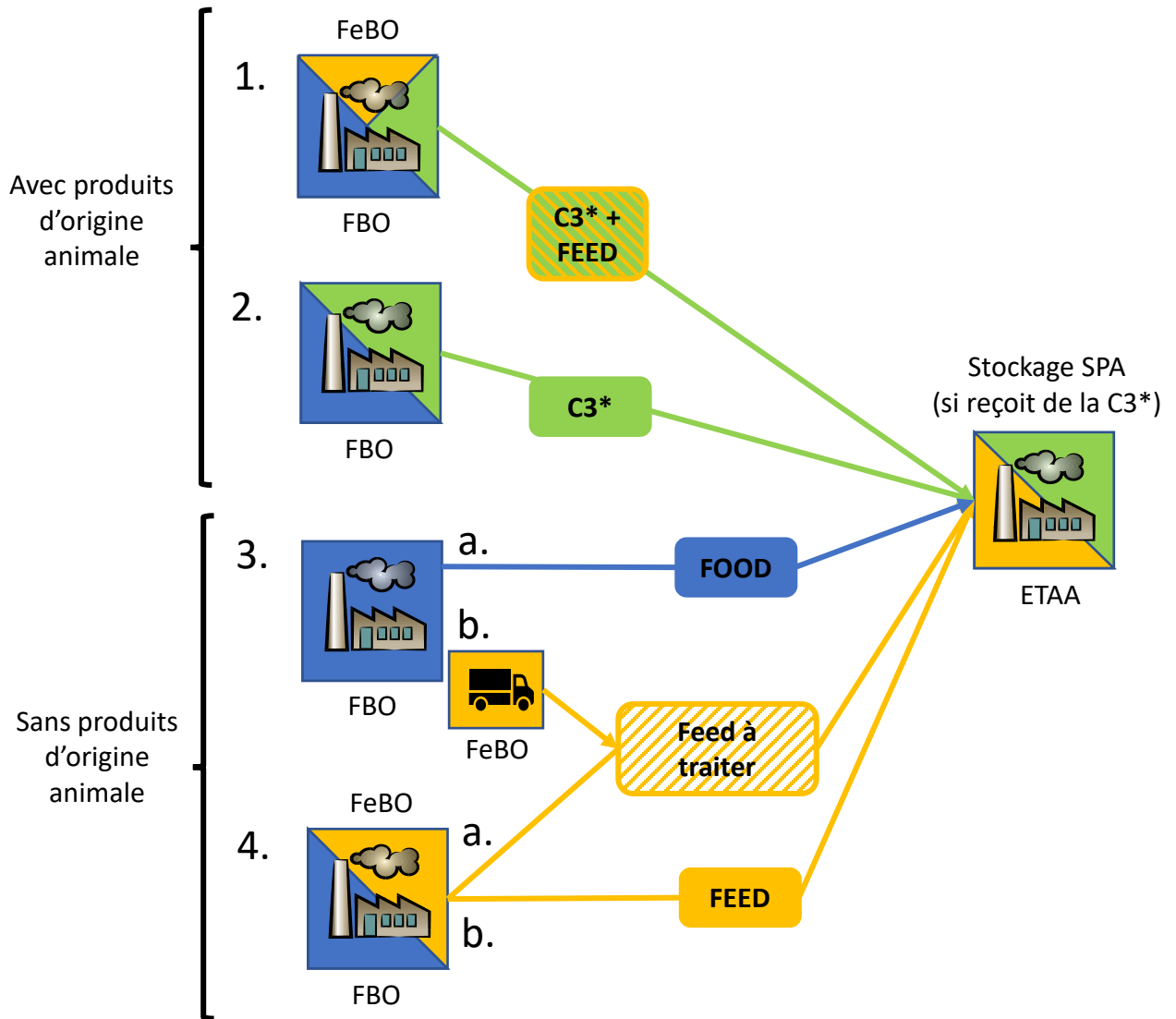
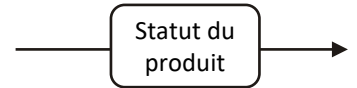


Annexe 1 – Quel flux peut recevoir un opérateur qui fait du traitement d'aliment pour animaux ?

Opérateur soumis à la

■ législation food
 ■ législation SPA
 ■ législation feed



Situation 1 et 4b. Situations inchangées. Les produits ont le statut d'aliment pour animaux et sous produit animaux de catégorie 3 quand cela est applicable.

Situation 2. Dérogation pour le statut du produit. Les produits peuvent être uniquement du C3*.

Situation 3a. Dérogation pour le statut du produit. Les produits peuvent rester des denrées alimentaires.

Situation 3b. Dérogation pour le statut du FBO si le ETAA est responsable du transport et le fait sous la législation feed.

Situation 4a. Dérogation dans les conditions à remplir en tant que FeBO.

Abréviations:

SPA: sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine, **FBO:** Food Business Operator, **FeBO :** feed business operator autre que ETAA, **C3* :** sous-produit animaux de catégorie 3 pouvant être directement utilisés en alimentation animale (R142/2011, annexe X, Chapitre II, section 10)

ETAA : Etablissement de traitement des aliments pour animaux